

## POURQUOI LA RÉFORME AGRAIRE NE MOBILISE-T-ELLE PAS LES PAYSANS MAGHRÉBINS ?

Le point de départ de cette note est une observation empirique déroutante à première vue. Il s'agit du phénomène du « désistement » des paysans sans terre algériens appelés à « profiter » de la réforme agraire décidée par l'Etat, après dix ans d'indépendance et sans la pression d'un mouvement paysan pour la réforme agraire.

En effet, la paysannerie algérienne qui s'est mobilisée, dans sa grande majorité, pour la guerre de libération nationale, n'a pas exprimé, ce qu'il est convenu d'appeler, « la soif de la terre » par des mouvements d'occupation des terres des grands propriétaires nationaux, ou même par de simples manifestations avec comme mot d'ordre, la réforme agraire. L'occupation, au moment de l'indépendance, des fermes des colons français, déclarées « biens vacants », est un phénomène limité aux seuls ouvriers permanents de ces fermes. Les paysans pauvres et sans terre qui vivaient autour de ces fermes n'ont pas cherché à profiter de cette « vacance » des colons français pour envahir et occuper leurs fermes.

Il a fallu dix ans pour que l'Etat algérien, mis en place après une longue lutte armée des paysans, décide, enfin, de promulguer un texte officiel sur la limitation de la propriété foncière autochtone. Ni le gouvernement de Ben Bella ni celui de Boumediène n'ont été soumis à la pression d'un mouvement paysan pour la limitation de la grande propriété foncière nationale. La promulgation par l'Etat algérien de l'ordonnance du 8 novembre 1971 portant « Révolution Agraire » reflète beaucoup plus l'évolution, à un moment donné, de l'équilibre des forces au sein de la classe dirigeante algérienne qu'une réponse positive à des revendications clairement exprimées de la paysannerie pauvre. Cette décision n'a pas été, non plus, une réglementation juridique d'un mouvement spontané de la base comme, par exemple, le phénomène d'autogestion dans les anciennes fermes coloniales. La paysannerie pauvre qui devrait en être, en principe, la principale bénéficiaire n'a pas manifesté beaucoup d'enthousiasme après la promulgation de cette ordonnance. Cinq années après le lancement de la première phase de la réforme agraire, l'Union paysanne, créée par l'Etat pour faciliter la participation paysanne à l'application de cette réforme, donne l'impression d'être beaucoup plus un nouveau cadre institutionnel dominé par la bureaucratie qu'une organisation paysanne. Mais le plus grave, c'est que plusieurs

paysans pauvres ont préféré « se désister » que de participer à cette opération dite « Révolution Agraire ». L'ampleur de ce phénomène de désistement semble avoir atteint dans certaines régions des proportions inquiétantes. Une enquête dans une commune de la Wilaya de Tlemcen révéla qu'un quart des attributaires de la première phase se sont désistés. L'auteur de cette enquête conclut son étude en affirmant que « le phénomène de désistement existe bel et bien et il ne sert à rien de se le dissimuler ou de le dissimuler aux autres. Il atteint parfois même des proportions inquiétantes : 50 % à Chéraga et 75 % à Mahelma » (1). Pour décourager ce phénomène de désistement, on n'a pas, semble-t-il, hésité à « user de contrainte pour maintenir les intéressés sur les lieux » (2).

La comparaison avec la situation dans les campagnes marocaines et tunisiennes donne l'impression que cette absence d'enthousiasme de la paysannerie algérienne pour la réforme agraire est un trait spécifique de la paysannerie maghrébine en général, et non seulement de la paysannerie algérienne. En Tunisie, après l'échec, en 1969, du projet de généralisation du système coopératif dans les campagnes, les paysans pauvres fêtèrent cet échec avec le même soulagement que les grands propriétaires fonciers (3). Au Maroc, où la concentration de la terre entre les mains des propriétaires nationaux est plus poussée qu'en Algérie et qu'en Tunisie, le mot d'ordre de réforme agraire semble mobiliser beaucoup plus certains éléments radicaux citadins que la paysannerie pauvre (4).

Ce phénomène pose deux questions directement liées au problème général des modalités d'intégration nationale :

1) La première question est celle des possibilités et des limites d'un système d'alliance entre les paysans pauvres et les « élites citadines détentrices du pouvoir central ».

2) La deuxième question pose le problème controversé de la nature du comportement politique de la paysannerie.

Les deux questions sont, évidemment, liées et on ne peut éviter les recoupements et les répétitions en les traitant séparément. Mais je préfère pour la clarté de l'exposé et la progression de mon raisonnement, les séparer sur le plan de l'analyse. Ce n'est qu'après avoir développé la première et la deuxième question (qui seront la première et la deuxième partie de cette note) que j'essaierai (dans la troisième partie) de présenter le lien organique entre ces deux questions en utilisant les notions gramsciennes de bloc historique et de société civile et en mettant en valeur la position stratégique des formations idéologiques et le rôle des intellectuels dans la formation et l'expression des courants idéologiques.

(1) Abdelkarim EL-AÏDI : « A propos du désistement dans le secteur de la révolution agraire. Le cas de la commune de Maghnia; Wilaya de Tlemcen », *Bulletin du Centre de recherche et de documentation*. Université d'Oran, (4), 1974, p. 94.

(2) Nourredine ABDI : La réforme agraire en Algérie. *Maghreb-Machrek*, (69), juillet-août-septembre 1975, p. 33-41.

(3) Plus tard, plusieurs anciens coopérateurs regrettèrent cet échec. Mais c'est une autre histoire.

(4) Ce qui ne veut pas dire que cette paysannerie accepte avec passivité ses conditions de vie. Nous discuterons cette question dans la deuxième partie de cette note.

## INTÉGRATION NATIONALE ET SYSTÈME D'ALLIANCE

La notion d'intégration (ou construction) nationale n'échappe pas à l'ambiguïté habituelle des concepts destinés à définir des phénomènes sociaux complexes qui recourent des traits d'ordre structurel et d'autres d'ordre culturel. Mais nous retenons cette notion parce qu'elle a, au moins, le mérite de démystifier l'interprétation idéaliste et statistique du concept « nation » élaborée par les premiers idéologues nationalistes européens du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ces idéologues, la nation est un fait naturel, immuable, donné une fois pour toutes, la concrétisation d'un « principe spirituel » (Fichte) ou « d'une âme » (Renan). La notion d'intégration nationale a l'avantage de mettre l'accent sur le fait que la réalité nationale est non seulement un phénomène historique déterminé par des conditions socio-économiques précises, mais c'est aussi une réalité dynamique, un processus qui évolue et qui se transforme. Ce processus est la résultante de l'interaction de deux ensembles de faits, l'un d'ordre structurel et l'autre d'ordre culturel. Le premier est la formation, au cours de la première phase d'industrialisation, d'un marché économique dépassant les frontières traditionnelles (tribales, féodales ou autres) caractéristiques des modes de production précapitalistes. Parallèlement à la constitution de ce marché économique national se forme un fond culturel commun qui tend à dominer les traditions locales liées aux modes de production précapitalistes. Dans chaque formation sociale, les traits caractéristiques du processus d'intégration nationale (marché économique national et fond culturel commun) sont conditionnés, dans une très large mesure, par les modalités des rapports entre le centre et la périphérie de la formation sociale, dans la phase précapitaliste (5).

L'objet de cette note est d'étudier ces modalités maghrébines dans la formation sociale post-coloniale. Mais il n'est peut-être pas inutile, avant d'exposer les faits relatifs à ces rapports, de préciser une remarque préliminaire d'ordre théorique. Nous avons, dans les lignes précédentes, utilisé la notion de mode de production qui est une notion classique de la pensée marxiste, et nous avons, aussi, adopté l'interprétation marxiste du fait national qui lie la formation des nations au processus de domination du mode de production capitaliste. Cependant, nous devons admettre, avec Rey (6) que si Marx a, effectivement, élaboré la théorie du mode de production capitaliste, celle de l'articulation des modes de production a été bloquée dans son développement. Nous sommes aussi d'accord avec cet auteur pour dire que « les études historiques de Marx, sur la France en particulier, qu'elles aient été écrites avant ou après *Le Capital*, ne constituent pas une théorie scientifique des luttes de classes dans une formation sociale concrète. Les concepts qui y sont employés, par exemple le « sac de pomme de terre »

(5) Abdelkader ZGHAL : « L'édification nationale au Maghreb ». *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Vol. XXIII, 1971, (3).

(6) Pierre-Philippe REY : *Les alliances de classes*, François Maspéro, Paris 1976, p. 117.

de la paysannerie parcellaire ou, sous une forme plus sérieuse, le « bonapartisme » sont très approximatifs et non opératoires (7). L'interprétation de Rey de cette lacune de l'auteur du *Capital* me semble plausible et acceptable. D'après Rey, c'est l'absence d'une liaison réelle de Marx avec la paysannerie qui est la cause de son incapacité à faire une théorie de l'articulation des modes de production (8). Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que c'est finalement, dans la tendance minoritaire de la sociologie américaine en opposition avec la théorie fonctionnaliste dominante, que nous trouvons l'effort le plus poussé pour étudier les différents types d'alliance entre élites citadines et paysanneries dans des formations sociales concrètes et des situations historiques bien définies. Nous pensons plus particulièrement à l'œuvre stimulante de Barrington Moore sur « les origines sociales de la dictature et de la démocratie » (9). Dans cette étude, Moore s'est attaché à démontrer le lien direct entre les différentes modalités d'alliance de la bourgeoisie citadine et de l'aristocratie foncière au début de l'industrialisation, et les formes d'intégration nationale exprimées par les structures particulières des Etats (démocratie, fascisme, communisme).

Notre démarche ne sera pas, toutefois, complètement identique à celle de Moore. Et ceci pour deux raisons. La première est d'ordre théorique. Barrington Moore, malgré les quelques remarques pertinentes de sa conclusion, n'a pas accordé à l'idéologie (surtout celle des élites citadines) la place qui lui revient dans le choix et la pratique des alliances. La deuxième raison est d'ordre historique. Moore a étudié les rapports entre la bourgeoisie commerçante et manufacturière et l'aristocratie foncière dans la première phase de l'industrialisation. Nous étudions, par contre, les rapports entre la nouvelle classe dirigeante (où la bureaucratie joue un rôle fondamental) et les paysans pauvres. Dans le tiers-monde, rares sont, de plus en plus, les pays où la bourgeoisie foncière joue encore le rôle du partenaire privilégié de la nouvelle classe dirigeante. En plus, le socialisme et la réforme agraire sont à l'ordre du jour dans la grande majorité des pays du tiers-monde même si la pratique contredit souvent le discours de ceux qui se proclament pour le socialisme et la réforme agraire.

C'est, évidemment, en Algérie que la paysannerie pauvre est officiellement désignée comme étant l'alliée privilégiée de la nouvelle classe dirigeante. « Pour nous, affirmait le président Boumediène, nous avons fait un choix : l'Algérie doit se pencher, avant tout, sur le sort des déshérités. Les nantis, eux, ne nous soutiennent que pour sauvegarder leurs privilèges considérables... Nos alliés naturels, ce sont les masses laborieuses et démunies. Quant à ceux qui gagnent vingt fois, voire cinquante fois plus qu'un ouvrier agricole, ils sont loin d'être satisfaits de notre politique » (10).

Cette déclaration de principe nous amène à poser la question suivante : comment dans la pratique, la nouvelle classe dirigeante algérienne a-t-elle

procédé pour concrétiser ce choix explicite d'alliance avec les « déshérités » qui, dans le cas de la société algérienne, sont dans leur majorité, des paysans pauvres ? Comme la « Révolution agraire » algérienne est encore à ses débuts et que les enquêtes empiriques sont encore assez rares, nous commençons par l'étude d'une expérience plus stable, celle de l'utilisation du patrimoine foncier laissé par la colonisation comme une ressource disponible entre les mains de la classe dirigeante pour consolider son système d'alliance avec la paysannerie pauvre. L'étude de l'autogestion agricole algérienne réalisée par la même classe dirigeante que celle qui a lancé la « Révolution agraire » nous aidera à éclairer le sens des « désistements » des paysans pauvres appelés à « profiter » de cette réforme agraire. La comparaison de la pratique de la classe dirigeante algérienne dans ses rapports avec sa paysannerie pauvre, avec celles de la Tunisie et du Maroc fera ressortir les significations des ressemblances et des différences de ces trois expériences.

#### 1) LA NOUVELLE CLASSE DIRIGEANTE ALGÉRIENNE ET LES PAYSANS SANS TERRE (11).

La déclaration de l'indépendance de l'Algérie et le départ précipité d'une partie des colons français ôtaient à la classe dirigeante algérienne, en crise, l'initiative dans la réalisation de la première phase de la réforme agraire. Le principe de cette réforme était admis par le FLN dès le congrès de la Soumman (20 août 1956) « La conquête de l'indépendance nationale signifie en même temps la réforme agraire ». Le programme de Tripoli (juin 1962) confirma ce principe, mais laissa dans l'ambiguïté les modalités de son application. Ce programme prévoyait, en effet, une limitation de la propriété foncière et « une cession gratuite des terres récupérées aux paysans sans terre ou insuffisamment pourvus ». L'expression « cession gratuite » laisse entendre une distribution des terres aux paysans pauvres. Mais les auteurs du programme, sans rejeter explicitement l'idée de distribution, ont proposé, pour les terres mécanisées des gros colons et des grands propriétaires algériens, un partage sans parcellisation et « une exploitation collective » de ces exploitations. L'ambiguïté du projet apparaît dans la formulation et dans la coexistence de la notion de partage et de celle d'exploitation collective. En tout cas, on ne trouve la notion d'autogestion ni dans les textes du congrès de la Soumman ni dans ceux de Tripoli. Ce sont les ouvriers agricoles permanents des fermes coloniales, qui ont été les moins touchés par la guerre de libération nationale, qui décidèrent d'occuper les fermes « vacantes ». Par cet acte, les ouvriers permanents de ces fermes manifestèrent leur opposition à toute tentative de récupération de ces fermes, aussi bien, par la bourgeoisie algérienne que par la grande masse des paysans sans terre et sans emplois permanents. La notion d'autogestion a été lancée en premier lieu, dans les fermes proches d'Alger, probablement sous l'influence de syndicalistes au courant de la pratique yougoslave.

(7) *Ibid.*, p. 173.

(8) *Ibid.*, p. 212.

(9) Barrington MOORE : *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, François Maspéro, Paris 1969.

(10) Discours du 13 avril 1971.

(11) Sur l'autogestion en Algérie nous retenons trois études : Grégori LAZAREV : « Auto-gestion agricole en Algérie », *Tiers-monde*, P.U.F., Paris, 1965.

Claudine CHAULET : *La Mitidja autogérée*, S.N.E.D., Alger, 1971.

Ian CLEGG : « Selfmanagement in Algéria », *Monthly Review-Press*, 1972, New York.

La réaction du premier gouvernement algérien à ces occupations fut positive. Il légalisa le fait accompli et mobilisa sa bureaucratie naissante pour consolider le fonctionnement de ces fermes. Une nouvelle institution, l'Office National de la réforme agraire, fut créé pour prendre, en quelque sorte, en charge les problèmes financiers, techniques et administratifs des fermes autogérées. En contrepartie de cette « aide » les ouvriers de ces fermes n'eurent plus qu'une seule prérogative : la gestion des tâches quotidiennes par un comité et un président élus par l'ensemble des travailleurs permanents. Tout le reste, comme par exemple, le regroupement des fermes en une unité de grandes dimensions, les plans de cultures, le nombre des ouvriers et les critères de rémunération..., étaient décidés sans la participation institutionnalisée des ouvriers. Mais en réalité la bureaucratie naissante du jeune Etat algérien n'avait pas les moyens de sa politique. Le personnel technique et administratif qualifié pour une gestion centralisée des fermes coloniales était inexistant. La solution trouvée pour dépasser ces limites objectives de la bureaucratie fut une accentuation de la centralisation par deux moyens « techniques » :

- regroupement des fermes [130 ha en moyenne dans les fermes coloniales; 12 000 ha pour les unités autogérées].
- priorité à la mécanisation, simplification des tâches et réduction de l'initiative des paysans.

Au niveau de l'exploitation, les ouvriers se retrouvent, pratiquement, dans leur situation antérieure de salarié avec les inconvénients d'avoir comme patron une bureaucratie lointaine qui paye irrégulièrement leurs salaires (avec parfois quelques mois de retard). Le représentant de cette bureaucratie au sein de l'entreprise, le Directeur, nommé et payé par l'Office National de la réforme agraire, est souvent un jeune citadin, sans aucune formation technique ou administrative, et incapable d'assumer le rôle de l'ancien gérant. Dans la pratique, la fonction de ce bureaucrate se limite à celle d'un agent de liaison entre les paysans et la bureaucratie centrale.

La conclusion qu'on peut tirer de toutes ces données est que les ouvriers des fermes autogérées qui sont en principe, les alliés « naturels » de la classe dirigeante algérienne, sont souvent, dans leur vie quotidienne, dans des situations conflictuelles avec les membres de cette classe. Cependant, on déforme la réalité si on ne retient de ces rapports que l'aspect conflictuel. L'expérience de l'autogestion agricole — avec toutes ses limites dues essentiellement à l'hyper-centralisation bureaucratique — est un acquis aussi bien pour la classe dirigeante algérienne que pour les ouvriers des fermes autogérées. Cette expérience a sa propre dynamique qui, tout en subissant l'action, souvent hostile, de son environnement, agit, aussi sur cet environnement. Plusieurs critiques de cette expérience n'ont pas saisi l'importance de cette dynamique (12). L'assouplissement, en 1969, du contrôle tracassier et inefficace de la bureaucratie est un indice de cette dynamique interne de l'autogestion. La réforme agraire entreprise en 1971 est la suite logique du maintien du secteur autogéré. En 1964, ce secteur qui monopolisait 1/4

(12) Christian LEUCATE : « Révolution agraire en Algérie ? », *Critique de l'Economie politique*. N° 15, janvier-mars 1974, pp. 67-88.

des terres agricoles et 60 % du produit agricole n'intégrait dans le marché économique national que 10 % de l'effectif agricole total. Il fallait tôt ou tard, ou généraliser la réforme agraire à l'ensemble du pays ou dissoudre le secteur autogéré. En 1971 la classe dirigeante algérienne opta pour la première hypothèse en proclamant sa volonté de concrétiser le principe de « la terre à celui qui la travaille » (13). Au niveau des intentions affirmées dans la Charte de la Révolution agraire, la propriété des absentéistes devaient être totalement nationalisée et la grande propriété paysanne réduite au seuil de l'exploitation familiale. L'excédent étant remis au Fonds national de la réforme agraire. Mais le plus significatif, c'est que la propriété privée, réduite, en principe, au seuil de l'exploitation familiale, n'a plus toutes ses anciennes prérogatives. Les propriétaires privés sont appelés à respecter le système de culture de chaque zone, élaboré par les techniciens de l'Etat. Sans le proclamer d'une manière explicite, l'Etat algérien aspire à se comporter en tant que propriétaire éminent de tout le patrimoine foncier national selon la tradition islamique (14). Dans la pratique les propriétaires absentéistes (souvent des citadins) qui devraient être éliminés totalement, ont pu conserver une partie de leur patrimoine en désignant un membre de leur famille en tant qu'exploitant direct. La grande propriété paysanne semble avoir été touchée d'une manière plus radicale. Le résultat global de l'opération est que « le secteur d'Etat, y compris le secteur autogéré, s'étendant sur la moitié des terres agricoles et pastorales et les meilleures n'emploiera en tout que le 1/5 de la population active maculine » (15).

Comment s'attendre, après l'exposé de ces données, à ce que le mot d'ordre de réforme agraire mobilise les paysans sans terre algériens ?

La comparaison de ces données avec l'expérience tunisienne et marocaine montre qu'au-delà des différences entre les trois expériences, ce sont les constantes qui pourraient nous aider à mieux saisir l'absence de mobilisation des paysans maghrébins pour le mot d'ordre de réforme agraire.

## 2) LES TRAITS COMMUNS DES TROIS RÉFORMES.

Les différences entre les projets de réforme agraire des trois pays sont assez connues (16). Elles portent surtout sur l'importance des super-

(13) En plus du numéro spécial de la *Revue Algérienne des Sciences Juridiques Economiques et Politiques*, Volume X, (1), mars 1973, on peut consulter AÏR AMARA « La réforme agraire en Algérie ». *Cérès*, organe de la F.A.O., juillet-août 1974 et ABDI *art. cit.*, 1975.

(14) Nourredine ABDI : « Perspective d'évolution de la propriété privée des terres agricoles ou à vocation agricole en Algérie dans le cadre de la Révolution Agraire », *Revue Algérienne des Sciences Juridiques Economiques et Politiques*, volume X, (1), mars 1973, p. 223-238.

(15) ABDI : *art. cit.*, 1975.

(16) Pour l'expérience tunisienne consulter les publications du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales de l'Université de Tunis et plus particulièrement les études de : H. ATTIA : « L'évolution des structures agraires en Tunisie depuis 1962 », *Revue Tunisienne des Sciences Sociales* (7), novembre 1966 pp. 33-58.

L. B. SALEM : « L'encadrement des unités de production agricoles », *R.T.S.S.* (26) septembre 1971 pp. 115-162.

M. MAKHOLOUF : « Structures agraires et modernisation de l'agriculture dans les plaines

ficies mobilisées au profit de la paysannerie pauvre. Au Maroc, sur un million d'hectares de terres coloniales, un peu plus de la moitié a été soustrait au fonds de la réforme agraire par les achats effectués par la bourgeoisie rurale et citadine. En Tunisie, les transferts des terres coloniales à la bourgeoisie ont été beaucoup plus limités. Dès 1961 l'Etat tunisien décida d'utiliser les anciennes fermes coloniales comme noyaux autour desquels se regroupent les exploitations des petits paysans dans des unités coopératives de production. Ce projet était, dans un sens, plus favorable à la paysannerie pauvre que l'autogestion algérienne, dans la mesure où il ne limite pas les avantages de la propriété foncière aux seuls anciens ouvriers des fermes coloniales en intégrant dans les coopératives agricoles aussi bien ces anciens ouvriers qu'une partie des petits exploitants et des paysans sans terre.

En principe ce projet ne mettait pas en cause le statut de la moyenne et même de la grande propriété foncière. Cependant, la dynamique propre de cette réforme, jointe à la conjoncture politique, a posé à l'Etat tunisien, en 1969, la même alternative que celle de l'autogestion en 1971 : remettre en cause les premiers acquis de la réforme ou l'étendre à l'ensemble du patrimoine foncier (17). Le 28 août 1969 un projet de loi fut soumis à la signature du Président de la République qui stipule que « l'exploitation agricole... ne peut être exercée que par les unités coopératives de production (article 1) et que les propriétaires qui ne veulent pas adhérer à l'unité coopérative de production, sont tenus de vendre leurs terres et les moyens de production y afférents... selon des taux qui seront précisés par décret (article 5). C'était, dans un sens un projet d'étatisation de l'ensemble de la propriété foncière beaucoup plus radicale que celui de « la Charte de la Révolution agraire » algérienne de 1971. Mais l'équilibre des forces au sein de la classe dirigeante tunisienne a fait que c'est finalement l'option de remise en cause des premières coopératives qui fut adoptée (18).

Il reste qu'au-delà de cet échec politique de la réforme agraire tunisienne, on peut trouver des points communs entre l'expérience, très limitée, de la réforme agraire marocaine, celle, plus importante, de la Tunisie

du Kef », *Cahiers du C.E.R.E.S.*, Série géographie (1), 1968, p. 261.

M. MAKHLOUF : « Les coopératives agricoles en Tunisie : structure et difficultés », *R.T.S.S.*, (26), septembre 1971, pp. 79-114.

A. ZGHAL : « Changements de système politique et réforme des structures agraires en Tunisie », *R.T.S.S.* (12), juin 1968, pp. 9-32.

A. ZGHAL : « L'élite administrative et la paysannerie », *R.T.S.S.* (16), mars 1969, p. 41-52. En dehors des publications du CERES

Y. ALOUANE : « Coopération et développement. L'expérience tunisienne », *Verlag Für Literateur un Zeitgeschehen Hannover*, 1971, p. 159.

Pour l'expérience assez limitée du Maroc voir : N. BOUDERBALA, M. CHRAÏBI, P. PASCON : « La question agraire au Maroc », *Publication du Bulletin Economique et Social du Maroc* : (123-124-125), août 1974.

(17) L. RUDEBEEK : « Développement pressure and political limits ; a Tunisian exemple », *The Journal of Modern african studies*, (8-2), 1970, p. 173-98.

(18) J.L. SIMMONS : « The political economy of land use : Tunisian private farms », *Rural politics and Social change in the Middle East*. Edited by R. ANTOUN and I. HARIK India University Press. 1972 p. 432-452.

A. ZGHAL : « The reactivation of tradition in a post traditionnel society », *Daedalus*, winter 1973, p. 225-252.

entre 1961-69, et enfin, celle de l'Algérie. Ces points communs sont souvent sous-estimés.

Pourtant, si on se place au niveau des attributaires de ces trois réformes, on constate que ces projets sont animés par deux principes complémentaires :

1) Le refus par la classe dirigeante et sa bureaucratie centrale de laisser à la paysannerie l'initiative de la gestion effective des terres attribuées aux paysans.

2) et le recours, par conséquent, à la mécanisation excessive pour effectuer les tâches les plus importantes à la place des paysans.

Le résultat de cette option est double :

1) La dévalorisation dans le processus de la production du facteur foncier par rapport à celui des machines agricoles importées.

2) La transformation des attributaires de la réforme agraire en semi-salariés sans la régularité des salaires et la sécurité de l'emploi des anciens ouvriers permanents des fermes coloniales.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, malgré certaines différences dues aux traditions locales et à la conjoncture politique des trois pays du Maghreb, les réactions des paysans appelés à « profiter » de ces réformes agraires sont assez comparables. On peut résumer ces réactions par la formule : « oui, mais ! ».

## LES PAYSANS PAUVRES ET LA RÉFORME AGRAIRE AU MAGHREB

Pour saisir la signification des réactions des paysans sans terre maghrébins aux projets de réforme agraire, il nous faut, au préalable, expliciter notre position sur deux questions théoriques qui continuent à être l'objet d'un débat entre les spécialistes des études rurales. La première est la définition de la notion de paysan et des catégories paysannes. La deuxième pose le problème des virtualités révolutionnaires de la paysannerie.

A vrai dire, ces deux questions sont perverties à la base par l'héritage ethnocentriste (occidental) des sciences sociales et par la tendance assez fréquente chez les spécialistes occidentaux, comme d'ailleurs de ceux qui sont formés à leurs écoles, de poser aux sociétés non européennes des questions élaborées à partir de l'expérience historique de l'Europe. Le risque de cette tendance est d'aboutir à des définitions qui ont l'apparence de propositions universelles et qui ne sont, en réalité, que des systématisations de certains faits empiriques de la société européenne. C'est ainsi que la définition de la paysannerie la plus souvent citée (celle de Wolf) (19) n'est que la systématisation de la condition de l'agriculture européenne au XIX<sup>e</sup> siècle qui répond parfaitement aux quatre critères sélectionnés par Wolf comme étant les traits caractéristiques de la paysannerie.

(19) E.R. WOLF : *Peasants*. Engelwood Cleefs. N.J. Prentice. Hall 1966, p. 3-4.

Ces quatre critères sont :

- 1) être un cultivateur rural,
- 2) gérer son exploitation aussi bien pour le marché que pour sa consommation familiale,
- 3) appartenir à une communauté locale qui dépasse le cadre de la famille, même élargie,
- 4) et avoir une position économique et politique inférieure pour accepter de céder sous forme de rente ou de taxes une partie de sa production.

Ce tableau de la paysannerie est établi essentiellement pour être contrasté avec celui des sociétés tribales et primitives qui échappent à la domination d'un pouvoir central. Il rend, « analytiquement marginale » toute catégorie paysanne qui ne correspond pas à ses critères (20). Cette définition de la paysannerie n'est donc pas opératoire pour le type de problèmes qui nous préoccupent dans cette note. Nous devons, par conséquent, renoncer « d'enfermer les paysans dans une seule définition » (21) et constater avec Mintz que « pour l'étude des problèmes actuels du monde rural dans les sociétés non occidentales il est plus important de développer des typologies de groupements socio-économiques ruraux que d'élaborer une définition abstraite de la paysannerie » (22). Nous retenons l'hypothèse de Post pour qui « la réalité africaine révèle deux types de processus étroitement liés entre eux. Le premier est un processus de changement du modèle de « cultivateur communal » à celui de « paysan ». Le deuxième est un processus d'incorporation des sociétés paysannes et communales dans le système capitaliste mondial » (23). Nous considérons, de même, comme valable la proposition de Hobsbawm qui affirme « qu'au-delà d'un certain point dans la différenciation socio-économique de la population agraire le terme de « paysannerie » n'est plus applicable » (24).

Le débat sur les virtualités révolutionnaires de la paysannerie est, aussi, souvent perverti par la « fixation » des spécialistes sur le comportement politique de la paysannerie européenne au XIX<sup>e</sup> siècle et les réactions des intellectuels européens à ce comportement. Il a fallu à Mao Tsé Toung beaucoup de courage et de volonté d'autonomie dans la réflexion pour ne pas être contaminé par les préjugés contre la paysannerie du Père fondateur du marxisme et de ses épigones européens. On connaît la fameuse définition, plus insultante que scientifique, des paysans par Marx — la barbarie au sein de la civilisation — et celle du même genre, à propos des paysans français — un sac de pommes de terre — (25). Ces préjugés, d'un des esprits les

plus lucides du monde moderne, sont l'expression de l'idéologie positiviste de l'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle avec ses illusions sur les notions de civilisation et de progrès liés au développement de la technologie. Par une sorte de réaction primaire à ces préjugés, Fanon a cru devoir défendre l'hypothèse opposée en affirmant que « dans les pays coloniaux, seule la paysannerie est révolutionnaire » (26). Mais la science ne se construit pas en opposant un préjugé à un autre. Le débat sur cette question est donc loin d'être clos. A vrai dire, telle qu'elle est souvent formulée, — la paysannerie est-elle révolutionnaire ? — la question est mal posée et elle est, par conséquent, non opératoire.

La thèse fanonienne, a été reprise d'une manière plus nuancée par Stavenhagen qui constate qu'en Amérique Latine « en échange de certains avantages, bien des mouvements ouvriers organisés se sont vus étroitement associés à la structure gouvernementale ou à quelque parti au pouvoir ». Par contre « les mouvements paysans, eux, se sont toujours montrés, sauf quelques exceptions, plus radicaux que les organisations ouvrières ». Etant donné la structure sociale et politique rigide et oppressive qui est celle du secteur rural, toute demande des paysans, si modeste soit-elle, revient à attaquer de front l'hégémonie de l'oligarchie foncière » (c'est moi qui souligne ce passage). Après cette constatation, Stavenhagen affirme que « selon toute probabilité, l'agitation paysanne, ces prochaines années gagnera en fréquence et en intensité dans les pays qui ne mettent pas en œuvre un programme accéléré et massif de redistribution des terres » (27). Mais cette attente optimiste (pour un révolutionnaire) ne répond pas, d'une manière satisfaisante à la question posée par Barrington Moore dans la conclusion de son livre. Il s'est demandé « si la grande période des révolutions paysannes qui ont marqué le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à ce jour, ne touche pas à sa fin ». Sa réponse est que « pour le savoir, il faudrait examiner de très près la situation en Afrique et en Amérique Latine » (28). Ce qui est indiscutablement une des tâches prioritaires des spécialistes de ces deux continents.

A partir de ces remarques, on peut dire, que toute proposition sur le comportement politique de la paysannerie en général (Wolf) ou même des paysans du tiers-monde (Fanon) est une proposition prématurée et non fondée. De même, les propositions relatives au comportement politique d'une catégorie socio-professionnelle rurale comme, par exemple, les paysans moyens (29) ou le prolétariat rural (30) ne peuvent avoir une certaine pertinence que si elles sont limitées à une formation sociale et dans une période historique bien déterminée ou, dans le meilleur des cas, si elles s'appuient sur les études comparatives de types de paysanneries ayant des comporte-

(20) T. SHANIN. In *Peasants and peasant societies*, Penguin Books, 1971, p. 15.

(21) S. ORTIZ : « Reflexions on the concept of Peasant culture ». In T. SHANIN *op. cit.* p. 322-335.

G. DALTON : « Peasantries in Anthropology and History » *Current Anthropology*, vol. 13, (3-4), juin-octobre 1972, p. 385-407.

(22) S.W. MINTZ : « A note on the definition of peasantries », *The journal of peasant studies*, vol. I, (1), oct. 1973, p. 91-106.

(23) K. POST « Peasantization » and rural political movements in Western Africa *Européan journal of Sociology*, XIII, 1972, (2), p. 223-254.

(24) E. HOBSBAWM « Peasants and politics », *The journal of peasant studies*, vol. I, (1), oct. 1973, p. 3-22.

(25) Sur l'évolution de la pensée de Marx sur la paysannerie voir M. Duggett : « Marx on Peasants ». *The journal of peasant studies*, vol. II, (2), janvier 1975, p. 159-182.

(26) F. FANON, *Les damnés de la terre*, Maspéro, 1975, p. 25.

(27) R. STAVENHAGEN, *Sept thèses erronées sur l'Amérique latine ou comment décoloniser les sciences humaines*, Editions Anthropos, 1973, p. 73-74.

(28) B. MOORE, *op. cit.*, p. 383.

(29) H. ALAVI « Peasants and revolution », *The socialist Register*, 1965, p. 241-277.

(30) S.W. MINTZ « The rural proletariat and the problem of rural proletarian consciousness ». *The journal of peasant studies*. Vol. I, (3), avril 1974, p. 291-325.

ments opposés (31). Il n'y a pas, par conséquent, une typologie de la paysannerie pertinente pour tous les projets d'études du monde rural.

La pertinence de chaque typologie dépend du problème envisagé. Nous avons, dans cette note, utilisé à plusieurs reprises la classification des paysans en trois catégories, pauvres, moyens et grands propriétaires foncier. Cette classification est commode. Mais elle laisse dans l'ombre toute la richesse des situations concrètes qui découlent des différentes modalités d'intégration des campagnes dans le marché capitaliste international.

Pour comprendre les réactions aux réformes agraires des paysans maghrébins classés dans la catégorie de paysans pauvres ou de paysans sans terre, il faudrait éclater cette catégorie en sous-groupes relativement homogènes :

- 1) Les ouvriers permanents des anciennes fermes coloniales;
- 2) Les métayers (Khammès) non intégrés dans les communautés locales, comme dans les oasis.
- 3) Les paysans sans terre et sans emploi permanent;
- 4) Les petits propriétaires accrochés à leurs exploitations.

La séparation entre les deux dernières catégories est souvent arbitraire à cause du système de l'indivision de la propriété et des rapports de parenté entre les membres de ces deux catégories.

Politiquement, il est absurde de qualifier l'une de ces catégories par le terme de révolutionnaire ou de conservateur. Le comportement de chaque groupe dépend non seulement de l'enjeu mais aussi des circonstances et des perspectives offertes. On a souvent reproché aux ouvriers permanents des fermes coloniales en Algérie de ne pas avoir participé activement au mouvement de libération nationale et à la lutte armée comme les paysans des régions déshéritées. Dans son étude sur l'autogestion agricole en Algérie Chaulot montre bien que le faible degré de combativité des ouvriers permanents des fermes coloniales s'explique, en grande partie, par le système de contrôle policier très renforcé autour de ces fermes et par le type d'habitat de ces ouvriers qui rend l'action clandestine très difficile. Après l'indépendance, le sens politique et la combativité de ce prolétariat rural se sont clairement manifestés lorsque ces ouvriers ont eu la possibilité de prendre la parole dans le premier congrès des Fellahs (octobre 1963) et dans celui de la Fédération des Travailleurs de la terre (décembre 1964).

Devant les projets de réforme agraire proprement dite, c'est-à-dire limitation de la propriété privée, seuls les métayers (les Khammès) ont tendance à manifester, sans réticence, leur adhésion totale à ces projets. Ceci s'explique non seulement par la nature des rapports conflictuels entre métayers et propriétaires fonciers, mais aussi, par l'absence de rapports de parenté entre ces deux catégories (32). Mais la tendance dominante des réactions de

(31) En plus du livre de B. MOORE on peut citer par exemple un article de N. MOUZELIN : « Greek and Bulgarian peasants : aspects of their sociopolitical situation during the interwar period » *Comparative studies in society and history*, vol. 18 (1), January 1976, p. 85-105.

(32) M. ROUVISSI dans sa thèse manuscrite sur les oasis du Sud Tunisien signale ce phénomène p. 4.

la majorité des paysans pauvres est bien décrite par Pascon à propos de l'expérience de la réforme agraire marocaine qui, comme celle de l'Algérie et de la Tunisie, est « marquée du point de vue de la technocratie. La paysannerie, absente du débat, a quand même exprimé ses volontés... négativement, par de massifs abandons. Les paysans sans terre, les tenanciers, les candidats attributaires voulaient de la terre et les moyens de la cultiver, en toute propriété et sans contrepartie... L'Etat voulait des attributaires — élèves sages et modestes, qui respectent les conseils et les recommandations culturelles de l'Etat et se trouvent toujours sous sa tutelle... Les plus hardis et les plus combattifs... abandonnèrent » (33). En Algérie, en plus du phénomène du « désistement » reconnu officiellement, les enquêtes sur le terrain ont révélé que les attributaires de la réforme agraire ne se comportaient pas d'une manière passive et qu'ils mesuraient leurs réactions selon les possibilités de la conjoncture locale et nationale. Les formes de résistance des attributaires de la réforme agraire à leur statut de semi-salarié sont très variées. Lorsqu'ils sont appelés à voter pour la direction de la coopérative, certains utilisent cette occasion pour manifester leur mécontentement, soit, en votant massivement avec des bulletins blancs, soit en éliminant globalement l'ancienne direction. D'après Aït Amara, « l'autogestionnaire revendique à sa manière en réduisant sa production proportionnellement à la réduction de son revenu réel (baisse de productivité, négligence gaspillage) » (34). Le même phénomène a été constaté en Tunisie et au Maroc.

De ces observations nous retenons les deux conclusions suivantes :

1) A l'occasion des réformes agraires telles qu'elles sont pratiquées par les classes dirigeantes des trois pays du Maghreb les occasions de conflits des paysans sans terre avec les représentants locaux de ces classes dirigeantes sont plus fréquentes que celles qui opposent les paysans pauvres aux grands propriétaires fonciers. Ce qui explique que les mouvements de contestation en milieu rural prennent, souvent, la forme d'une coalition paysanne dirigée par les paysans moyens et manipulée par les grands propriétaires (35) et que la violence paysanne contre les grands propriétaires fonciers est exceptionnelle (36).

2) Contrairement à la tradition insurrectionnelle de la paysannerie maghrébine précoloniale, le monde rural donne, actuellement, l'impression d'être calme par rapport aux villes périodiquement agitées par les revendications

(33) P. PASCON. Thèse manuscrite sur le Haouz de Marrakech, p. 251.

(34) H. AÏT AMARA « Quelques aspects de la destruction agraire ». *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, vol. X, (1) mars 1973, p. 161-176.

(35) En Tunisie entre 1961 et 69, ce type de coalition s'est manifesté avec violence au moins à deux reprises. En janvier 1965 à Msaken et en 1969 à Ouerdanine, deux villages du Sahel.

(36) Même au Maroc, les violences comme celles du Glaoui contre ses métayers, sont un phénomène assez exceptionnel au Maghreb et rappellent plutôt certaines formes de violence contre les paysans indiens d'Amérique Latine. D'ailleurs la contre-violence des métayers après la mort de Glaoui est aussi un phénomène exceptionnel au Maghreb. Voir la description vécue de cette contre-violence. In Gavin MAXWELL : *Lords of the Atlas. The rise and the fall of the House of Glaoui, 1893-1956*, E.P. Dutton and Co. Inc., New-York, 1966, p. 267-68.

des ouvriers et des étudiants. Deux facteurs pourraient expliquer ce calme relatif des campagnes (37).

a) La « dépayssannisation » accélérée des ruraux par la généralisation de la mécanisation et la fixation d'une main d'œuvre agricole permanente ayant une certaine sécurité de l'emploi et quelques avantages sociaux. Pour l'Algérie, le processus de dépayssannisation de ce prolétariat rural est tellement poussé qu'on se demande si, réellement, le terme de paysan est encore adéquat pour caractériser cette population rurale.

Les enquêtes au Maroc donnent par contre l'impression que la « dépayssannisation » n'a pas encore atteint l'ampleur du cas algérien. La Tunisie se trouve dans une situation intermédiaire.

b) Pour le reste de la paysannerie pauvre, on constate l'absence de perspective pour une vie normale dans les campagnes et la recherche d'une possibilité d'emploi en ville ou à l'étranger. Le calme relatif du monde rural en Algérie s'explique, entre autres, par le fait que 20 % de la population active vit en France. Le même phénomène s'observe au Maroc et en Tunisie, mais avec moins d'ampleur.

## BLOC HISTORIQUE ET SOCIÉTÉ CIVILE

Nous avons, dans les deux premières parties de cette note, posé notre problématique en termes d'alliance de classes en suivant plus ou moins la démarche de Barrington Moore, tout en marquant une certaine réserve sur son orientation théorique qui sous-estime le rôle des idéologies et des idéologues dans la concrétisation des projets d'alliance. Il est bien entendu qu'en mettant l'accent, dans cette dernière partie, sur le poids des idéologies et des systèmes de valeurs, nous ne nions pas le fait que les alliances s'articulent sur des intérêts de classes objectifs. Mais nous pensons, en même temps, que certaines structures héritées du passé ont souvent une action considérable sur les décisions des hommes politiques même les plus révolutionnaires. L'intérêt de la notion gramscienne de *Bloc historique* (38) est qu'elle n'est pas simplement conçue comme une alliance entre les classes sociales, mais plutôt, comme une situation historique globale... avec, d'une part, une structure sociale — les classes — et d'autre part, une superstructure idéologique — la société civile ou direction idéologique — et politique — la société politique ou domination (appareil d'Etat).

Les intellectuels, au sens le plus large, et non seulement les grands intellectuels, sont les gestionnaires de la superstructure. Dans un système d'alliance, la fonction des intellectuels de la classe dominante est d'imprégner, de socialiser, et d'intégrer les forces sociales alliées, et surtout leurs

intellectuels, à la classe dirigeante. Les groupes ennemis irréductibles seront neutralisés par les moyens de la société politique (la violence) dans la mesure où l'action de la société civile, (l'idéologie) se révèle inefficace. Ce qui fait que « les pensées de la classe dominante, sont aussi à toutes les époques, les pensées dominantes » (39).

Dans ces conditions, étant donné l'autonomie relative des deux éléments de la superstructure — société civile et société politique — on ne doit pas s'attendre à ce qu'un changement radical et instantané au niveau de la société politique (révolution ou indépendance) se traduise par un effondrement total et immédiat au niveau de la société civile. Même exclus de la société politique, les intellectuels de l'Ancien Régime continuent à agir, même après leur mort, sur la nouvelle société civile en gestation. A vrai dire, si on accepte la proposition de Marx sur le lien entre classe dominante et pensées dominantes, on doit accepter par conséquent que les intellectuels organiques du nouveau Bloc historique ne peuvent pas échapper à la contamination par l'idéologie des intellectuels traditionnels (ceux de l'Ancien Régime). Il ne suffit donc pas pour qu'au niveau de la nouvelle société politique, on décide d'un système d'alliance afin de renforcer la base sociale du nouveau régime, pour qu'immédiatement se développe et se diffuse, à partir du nouveau système politique, une idéologie favorable aux catégories sociales alliées. L'exemple de la révolution soviétique dans ses rapports avec la paysannerie confirme l'hypothèse de l'existence d'une autonomie relative de la société civile par rapport à la société politique. On n'enterre pas facilement les idéologies du passé, avec la disgrâce politique, ou même la mort, de leurs auteurs.

C'est le sens de la « pensée » de Mao-Tsé Toung et de sa valorisation de l'idéologie dans la lutte des classes et, par conséquent dans l'alliance des classes. Et ce n'est pas par hasard si sa coupure avec une partie de l'héritage positiviste des marxistes occidentaux a comme point de départ, sa conception du rôle de la paysannerie dans un système d'alliance révolutionnaire. Tandis que Lénine, Trotsky et Staline ont totalement assumé les préjugés de Marx contre les paysans Mao Tsé-Toung n'a pas hésité à s'engager totalement dans un mouvement paysan qui n'est pas sa création ou celle des gens des villes. Dans un des moments difficiles de la révolution bolchévique, Lénine proposa de « rattacher » toutes les cellules urbaines à toutes les cellules rurales de façon que chaque cellule ouvrière « attachée » à une cellule rurale guette constamment toutes les occasions de satisfaire tel ou tel besoin culturel de sa co-cellule » (40). Après la mort de Lénine, Staline a résolu le problème paysan par la violence brute (41). Mais on peut dire que c'est Trotsky, qui, en 1905, avant même la victoire bolchévique, a le mieux défini la position de principe des marxistes russes sur le rôle des paysans : « c'est seulement une fois que l'avant-garde de la révolution, le prolétariat des villes, sera au gouvernail de l'Etat que de nombreux secteurs

(37) Ce calme est bien relatif. Ainsi malgré le silence total des moyens de communication de masse on apprend de temps en temps quelques mouvements de violence sans gravité, surtout au Maroc.

(38) Nous suivons de près dans l'exposé de cette notion l'interprétation de H. PORTINARO, *Gramsci et le Bloc historique*, P.U.F., Paris, 1972.

(39) K. MARX, *L'idéologie allemande*, Editions sociales, 1966, p. 74.

(40) LÉNINE, *Œuvres complètes*, t. 33, p. 478, cité par Robert LINHART, *Lénine, les paysans*, Taylor, Seuil, 1976, p. 65.

(41) M. LEWIN « Russian peasants and soviet power », the Norton Library, New York, 1975.



des masses travailleuses, notamment à la campagne, seront entraînés dans la révolution et s'organiseront politiquement». Après cette conquête du pouvoir par le prolétariat urbain « la bourgeoisie russe abandonnera au prolétariat la totalité des positions de la révolution. Elle devra aussi lui abandonner l'hégémonie révolutionnaire sur les paysans » (42). Plus d'un demi-siècle après la victoire de la révolution bolchévique la Russie continue à payer, pour son alimentation, le prix de l'héritage des préjugés des marxistes occidentaux contre la paysannerie.

En Chine, par contre, vingt ans avant la conquête du pouvoir, Mao affirmait « qu'il n'y a rien à redouter de ce que la lutte des paysans se développe au point de les rendre plus forts que les ouvriers » (43). En 1959, annotant un ouvrage de Staline : « Problèmes économiques du socialisme en U.R.S.S. » Mao écrivait « l'erreur fondamentale (de Staline) vient de ce qu'il n'avait pas confiance dans la paysannerie » (44). En 1960, à propos d'une phrase du *Manuel d'économie politique de l'Union Soviétique* : « les terres des paysans riches qui ont été confisquées sont données aux paysans pauvres et aux paysans moyens », Mao faisait remarquer que cette phase « signifie que le gouvernement confisque des terres pour les donner aux paysans. Il s'agit là de l'esprit d'octroi... Cette conception est dans la réalité, une conception droitiste » (45).

Cette conception est pourtant celle des trois classes dirigeantes maghrébines, avec, évidemment, des différences dans l'intensité et la continuité de l'action. Pour prendre le cas de la classe dirigeante la plus avancée dans ce domaine, celle de l'Algérie, nous constatons qu'au moment où elle se lance dans une réforme agraire radicale, elle adresse aux paysans un discours des plus paternalistes. « Arrachés à l'ignorance et à l'exploitation, les paysans mettent désormais en valeur et à leurs propres profits une terre que la Révolution leur a attribuée » (souligné par moi) (46). En contrepartie de ce don de la Révolution, les paysans algériens doivent *changer de mentalité et s'intégrer*. « Si la Révolution a donné aux paysans la terre et les moyens matériels pour la travailler, elle doit maintenant les aider à élever leur conscience sociale et à placer leur action dans un cadre qui dépasse les horizons étroits de leur unité de production ». Dans cette opération les paysans sont vus comme un objet de l'action de la Révolution (c'est-à-dire la classe dirigeante). Retenons, par exemple ce mot d'ordre de l'avant-projet de la Charte Nationale qui aurait pu être imprimé dans un journal tunisien ou marocain : « La Révolution agraire n'avancerait pas si elle ne parvenait à modifier la mentalité du paysan et à détruire chez lui toutes les structures archaïques de pensée, d'action, de vision du monde » (47).

(42) L. TROTSKY, *Bilan et Perspectives*, 1905, p. 426-28, cité par G. ARTING : « Le problème de la paysannerie » dans « Bilan et perspectives », *Critique de l'Economie politique* (15), janvier-mars 1974, p. 83-104.

(43) Rapport au comité central du Parti communiste chinois du 5 avril 1929, cité dans la lettre de Mao à Lin-Piao, du 5 janvier 1930. Texte cité par Maria-Antonetta Maccrocchi : *Pour Gramsci*, Seuil, 1974, p. 183.

(44) *Mao Tsé-Toung et la construction du socialisme*, Textes inédits, Seuil, 1975, p. 40

(45) *Ibid.*, p. 73.

(46) *Avant-projet de charte Nationale*, avril 1976, p. 16.

(47) *Ibid.*, p. 31.

La question qui reste posée est la suivante :

Le processus de « dépayssation » des ruraux maghrébins a-t-il réellement atteint un point tel, que, finalement, ce sont eux-mêmes qui demandent la destruction de leur vision du monde ? Ce qui expliquerait en grande partie, d'une part, la rareté des violences dans les campagnes maghrébines, et d'autre part, la réponse ambiguë des paysans maghrébins aux projets de réforme agraire : son « oui, mais ! ».

Abdelkader ZGHAL.  
C.E.R.E.S.  
Université de Tunis.